

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

Good Place

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales définissent les conditions et les modalités selon lesquelles, Good Place, SARL au capital de 1 000 Euros, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° 844 878 413, dont le siège social est situé 5 allée de la Grande Treille, 35200 Rennes, fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail partagé ainsi que les services associés décrits à l'article 2.1. à chacun de ses utilisateurs.

L'acceptation des présentes conditions générales est matérialisée par la signature du Client au contrat de Prestations de Services ou au Devis. Elle ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas utiliser les Services.

Article 2 : Description des prestations

2.1. Les services

Good Place Coworking met à la disposition du Client, selon les modalités et conditions fixées aux présentes, les services qui suivent, dans ses locaux situé au 5 allée de la Grande Treille, 35200 Rennes.

Le Client peut avoir accès aux services mentionnés ci-dessous en fonction du forfait choisi:

- 1 « open-space », espace de travail partagé et non personnellement affecté, commercialisé à la demi-journée, à la journée ou au mois selon la formule choisie, pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes
- 3 bureaux fermés à partager : 1 pour 4 personnes, 1 pour 2 personnes, 1 pour 3 personnes
- 1 salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes commercialisée à l'heure, la demi-journée ou la journée ; celle-ci est équipée d'1 :
 - vidéoprojecteur
 - paperboard avec 4 feutres de couleur
 - un mur d'ardoise avec des craies et une éponge
- 1 bureau de rendez-vous, commercialisé à l'heure, la demi-journée ou à la journée
- 1 cuisine ouverte équipée de :
 - 1 micro-ondes pour réchauffer des plats
 - 2 plaques de cuisson strictement réservées aux animateurs de cours de cuisine
 - 1 machine à café
 - de la vaisselle et des couverts
 - du café, du thé, des tisanes et de l'eau en libre accès selon la formule choisie
- 1 espace détente avec canapé et magazines à disposition
- 1 jardin avec mobilier de jardin et un potager partagé
- 1 cabine téléphonique
- 1 salle polyvalente sous combles commercialisée à l'heure, à la demi-journée ou à la journée selon la formule choisie
- 1 salle de bain avec cabine de douche et Hammam avec possibilité de mettre une table de massage:
 - Cabine de douche : accès libre pour les « Résidents »
 - Hammam : les séances sont à réserver auprès de la Direction

- Massage : les séances sont à réserver auprès des intervenants
- une connexion Internet en fibre optique par wifi ou filaire (câble RJ45 non fourni) en libre accès
- un casier fermé réservé pour tous les « résidents » et sur demande pour les « nomades »
- des services d'impression, de photocopieur et de scanner
- des services de snacking selon l'arrivage
- des ateliers thématiques à réserver en avance
- des services de privatisation sur devis

2.2. Les forfaits

Taxes et charges incluses : électricité, eau et chauffage.

2.2.1. Résidents

Est considéré comme Résident tout Client ayant souscrit un abonnement mensuel.

Bureau fermé à partager :

- Engagement de 3 mois
- Boissons chaudes à volonté
- Un poste de travail dédié
- Un casier
- Accès 7/7 de 7h à 22h
- Accès cuisine partagée, cabine téléphonique, jardin, espace détente et douche
- Place garantie aux ateliers & exclusivités
- 3 heures de salle de réunion ou de bureau de rendez-vous
- Internet fibre par Wifi ou en filaire

Open-space :

- Engagement d'un mois
- Boissons chaudes à volonté
- Un poste de travail dédié
- Un casier
- Accès du lundi au vendredi de 8h30-18h
- Accès cuisine partagée, cabine téléphonique, jardin, espace détente et douche
- Place garantie aux ateliers & exclusivités
- 2 heures de salle de réunion ou de bureau de rendez-vous
- Internet fibre par Wifi ou en filaire

2.2.2. Nomades

Est considéré comme Nomade tout Client utilisant ponctuellement les services de Good Place.

Bureau de rendez-vous :

- 1 boisson chaude par jour
- Wifi fibre

Commercialisé à :

- l'heure
- la demi-journée
- la journée

- carte de 10 heures : valable 5 mois

Open-space

- 1 boisson chaude par jour
- Wifi fibre

Commercialisé à :

- la demi-journée : 8h30-12h30 ou 14h-18h
- la journée :8h30-18h
- la carte de 10 demi-journées ou journées : valable 3 mois

Réservation et annulation :

La réservation est obligatoire afin de garantir un espace de travail au Client sur le site

<https://reservation.good-place.fr/> .

Une réservation d'espace de travail en open-space ou de bureau de rendez-vous peut être annulée, durant les jours et horaires de réservation, jusqu'à 24h avant la date réservée.

Au-delà de ce délai, l'espace de travail est considéré comme utilisé par le Client pendant la durée initialement réservée et aucun remboursement ne sera effectué.

2.2.3. Services supplémentaires à la carte

- Séance de Hammam
- Participation aux ateliers
- Domiciliation
- Photocopies et impression noir et blanc et couleur

2.3. Accès à l'espace

2.3.1. Accès à l'espace pour les Clients « Résidents » et « Nomades »

Afin de permettre à l'Utilisateur d'accéder aux locaux, Good Place, au jour de l'acceptation des CGV, lui ouvrira des droits d'accès sur l'application ELOCKY que le Client devra charger sur son mobile. Le Client devra créer un compte utilisateur sur ELOCKY avec le même identifiant pour que Good Place lui ouvre les accès en fonction de ses réservations.

Le Client doit utiliser son smartphone pour tout accès aux Locaux. Il est seul responsable de son utilisation. Il s'interdit notamment de prêter, confier ou céder son profil ELOCKY à un tiers, y compris un autre adhérent des Services.

Le Client « Résident » ayant souscrit au contrat « Bureaux à partager » peut faire la demande d'un badge s'il n'a pas la possibilité d'installer l'application ELOCKY sur son mobile. Il est seul responsable de sa conservation et son utilisation. Il s'interdit notamment de prêter, confier ou céder son badge à un tiers, y compris un autre adhérent des Services. En cas de perte ou de vol de son badge, l'Utilisateur doit immédiatement en informer Good Place, qui reconnaît le droit de prendre toute mesure appropriée. Le remplacement du badge du Client lui sera facturé au prix de 20 €.

2.3.2. Accès à l'espace pour les personnes de passage

Les personnes de passage pourront sonner à la porte et seront accueilli par Good Place en fonction de ses disponibilités.

2.4. Horaires d'ouverture

Les locaux sont accessibles du lundi au vendredi, de 8h30 à 18 heures pour les clients « Open-space » et 7 jours sur 7, de 7h à 22h pour les clients « Bureaux à partager ».

Good Place se réserve le droit d'organiser des événements au rez-de-chaussée avant 8h30 et après 18h et les week-ends et jours fériés. Le client « bureaux à partager » sera préalablement informé de cet événement.

En cas de privatisation exceptionnelle de l'open-space sur les horaires d'ouverture, les clients acceptent le bureau alternatif qui leur sera proposé le temps de cette privatisation.

2.5. Réservation des salles de réunion

L'utilisation des salles de réunions s'effectue en fonction de leurs disponibilités et des réservations, en accord avec Good Place.

La réservation doit être effectuée durant les jours d'ouverture, au plus tard deux heures avant la date et l'heure fixée pour l'utilisation et mentionner la durée prévue de celle-ci.

Une réservation de salle de réunion peut être annulée, durant les jours et horaires de réservation, jusqu'à 48h avant la date réservée. La somme versée sera alors intégralement remboursée.

Au-delà de ce délai, la salle de réunion est considérée comme utilisée par le Client pendant la durée initialement réservée et aucun remboursement de sera effectué.

2.5.1 Réservation de salle de réunion pour les « Nomades »

Pour les clients « Nomades », la salle de réunion doit être payée au moment de la réservation.

2.5.2 Réservation de la salle de réunion pour les « Résidents »

Pour les clients « Résidents », les réservations de la salle de réunion seront facturées à la fin de chaque mois.

Les clients « Résidents » ayant souscrit la formule « Bureaux à partager » bénéficient de 3h de location de salle réunion ou de bureau de rendez-vous incluent dans leur forfait.

Les clients « Résidents » ayant souscrit la formule « Open-space » bénéficient de 2h de location de salle réunion ou de bureau de rendez-vous incluent dans leur forfait.

Toute heure supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

2.6. Réservation du bureau de rendez-vous

La réservation du bureau de rendez-vous s'effectue soit en ligne sur le site www.good-place.fr, soit directement avec Good Place en fonction de ses disponibilités et des réservations, pendant les horaires d'ouverture.

La réservation doit être effectuée durant les jours et horaires de réservation, au plus tard deux heures avant la date et l'heure fixée pour l'utilisation et mentionner la durée prévue de celle-ci.

Une réservation de bureau de rendez-vous peut être annulée, durant les jours et horaires de réservation, jusqu'à 24h avant la date réservée. La somme versée sera alors intégralement remboursée.

Au-delà de ce délai, le bureau de rendez-vous est considéré comme utilisé par le Client pendant la durée initialement réservée et aucun remboursement de sera effectué.

2.6.1 Réserveion du bureau de rendez-vous pour les nomades et clients de passage

Pour les clients « Nomades », le bureau de rendez-vous doit être payé au moment de la réservation.

2.6.2 Réserveion du bureau de rendez-vous pour les résidents

Pour les clients « Résidents », l'utilisation du bureau de rendez-vous sera facturée à la fin de chaque mois.

Les « Résidents » ayant souscrit la formule « Bureau à partager » bénéficient de 3h de location de salle réunion ou de bureau de rendez-vous incluent dans leur forfait.

Les « Résidents » ayant souscrit la formule « Open-space » bénéficient de 2h de location de salle réunion ou de bureau de rendez-vous incluent dans leur forfait.

Toute heure supplémentaire sera facturée au tarif en vigueur.

2.7. Nom, adresse et domiciliation

Le Client est autorisé à utiliser l'adresse de Good Place comme adresse commerciale. Toute autre utilisation est interdite sans le consentement préalable écrit de Good Place. En particulier, le Contrat ne confère pas au Client le droit de disposer de l'adresse de Good Place comme Siège Social, comme lieu principal d'activité du Client ou comme établissement secondaire. Le non-respect de cette clause entraînera de plein droit la résiliation du Contrat, sans mise en demeure préalable, sur notification adressée par le Good Place au Client par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par mail.

Le Client peut cependant solliciter Good Place aux fins de l'établissement d'un contrat distinct de domiciliation.

2.8. Casiers

Les adhérents qui accèdent aux locaux avec un abonnement Résident ont accès pendant la durée de leur utilisation des locaux à un casier fermé, sous réserve de disponibilité.

3. Conditions financières

Les Prestations visées sont fournies moyennant une contrepartie financière. Le Prix correspondant à la fourniture des Prestations est payable à la fin de chaque mois pour le mois suivant pour les « Résidents » et à l'achat de la prestation pour les « Nomades ».

Good Place enverra la facture correspondante à la fourniture des Prestations le dernier jour du mois pour les « Résidents ».

3.1. Prix

Les tarifs des Services sont précisés dans le document intitulé « Tarifs », disponible sur le site internet www.good-place.fr, au sein des locaux et en annexe des CGV.

3.2. Révision des prix

Les prix des Services peuvent faire l'objet d'une révision par Good Place à tout moment. Good Place s'engage à en informer le Client par tout moyen utile au moins un mois avant date d'effectivité des nouveaux tarifs.

La modification du prix des Services est sans incidence sur les abonnements en cours sur la période d'engagement. Elle s'applique en revanche à tout renouvellement par tacite reconduction ou volontaire. Si le Client n'accepte pas les nouveaux tarifs, il pourra résilier le contrat selon les modalités prévues à l'article « résiliations ».

3.3. Facturation

Good Place adressera des factures mensuelles au Client « Résident » .

Pour le Client « Nomade » les factures seront envoyées au fur et à mesure de l'utilisation des services.

Les factures sont payables à réception. Aucun délai ne sera accordé au client.

Dans le cadre d'un abonnement mensuel, le premier mois est facturé au prorata du mois en cours à la date de prise d'effet du contrat. Les mois suivants seront facturés et prélevés mensuellement sur le compte bancaire du client.

Le Client accepte à mettre en place un prélèvement automatique.

3.4. Modalités de paiement

Le paiement se fait par prélèvement bancaire pour les personnes ayant un abonnement mensuel.

Les utilisateurs ponctuels pourront régler par chèque, virement ou par Carte Bancaire au sein de l'espace ou directement sur les modules de paiements en ligne présents sur le site internet www.good-place.fr ou toute autre plateforme dédiée.

En cas de non-respect des conditions de paiement, Good Place sera en droit d'appliquer des pénalités au Client par jour de retard et de refuser l'accès à l'espace de coworking au client n'ayant pas respecté ses obligations. Les pénalités seront calculées sur la base du taux d'intérêt directeur correspondant à la date de facturation majoré de 3% par mois de retard. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Par ailleurs, des indemnités pour frais de recouvrement à hauteur de 40€ seront facturées dès le premier jour de retard.

3.5. Dépôt de garantie

Le Client « Résident » versera à Good Place, à la signature des présentes, la somme de 300€. Le dépôt de garantie ne sera pas encaissé par Good Place. En revanche, il sera conservé et devra être renouvelé tous les ans.

Il est versé en garantie du paiement des sommes dues pour la fourniture des Services, ainsi que de l'exécution parfaite des clauses du présent Contrat et des sommes dues par le Client.

Dans l'hypothèse où le dépôt de garantie versé par le Client est inférieur au montant des remises en état opérées par Good Place au terme du Contrat, le Client s'engage à rembourser à Good Place la différence entre la valeur des remises en état justifiée sur factures et le dépôt de garantie.

Le chèque sera conservé par Good Place pendant toute la durée du Contrat, jusqu'au règlement définitif de toute indemnité que le Client pourrait devoir à Good Place à l'expiration du présent Contrat .

Good Place sera tenu de reverser au Client le Dépôt de Garantie, déduction faite des sommes restant dues par le Client au terme du Contrat, au plus tard dans les trente (30) jours suivant la fin du Contrat.

4. Obligations et responsabilité du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent.

4.1. Le Client s'engage, dans son usage des Services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Il s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des Services.

4.2. Le Client s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il est informé et accepte qu'il ne peut déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat.

4.3 Il doit veiller à ce que la tranquillité des Locaux ne soit troublée en aucune manière. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des Locaux. Il s'engage à n'introduire ni animaux, ni produits ou objets dangereux ou illicites.

4.4 Good Place se dégage de toute responsabilité pour tout dommage au bien déposé dans le casier sauf négligence ou faute de sa part.

4.5. Il appartient au Client de souscrire une assurance personnelle couvrant le risque de vol s'il le souhaite ainsi que, plus généralement, une assurance professionnelle le cas échéant.

4.6 Le Client s'interdit d'apporter des modifications aux locaux et s'engage à en prendre le plus grand soin.

4.7. Le Client répond de tout dommage causé de son fait ou du fait de toute personne qui l'accompagnerait. Le Client doit être assuré pour son activité professionnelle (Assurance civile professionnelle)

4.8. Le Client n'aura en aucun cas le droit de sous-louer ou donner accès à l'Espace à un tiers.

4.9. Le Client est seul responsable de l'utilisation d'internet, et connaît la législation en la matière et en particulier celle sur la fraude informatique, les atteintes à la personnalité et aux mineures, les infractions à la propriété industrielle. Il reconnaît connaître les textes législatifs et réglementaire du Code Pénal joint en annexes.

4.10. Le Client s'engage à utiliser l'Espace de travail exclusivement pour son activité professionnel. Le Client s'engage à utiliser les espaces dédiés pour accueillir sa clientèle, soit l'utilisation du salon ou d'un bureau fermé.

4.11. Le Client s'engage à traiter et considérer comme confidentielles toutes les informations des personnes physiques ou morales ayant une activité au sein de l'Espace, dont il pourrait avoir connaissance, par écrit ou oral, tout au long de l'exécution du Contrat. Par ailleurs, le Client s'engage à ne jamais consulter les documents entreposés dans l'Espace par un tiers à moins d'y avoir été explicitement invité par le propriétaire.

5. Exclusion de responsabilité et de garantie de Good Place

5.1. Diligence

Good Place s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

5.2. Conseils

Les conseils et/ou informations fournis par Good Place au Client, qu'ils soient oraux ou écrits, ne sont en aucun cas susceptibles de créer à la charge de Good Place des obligations ou garanties non expressément prévues par le présent accord.

5.3. Disponibilité

Good Place ne garantit pas la disponibilité de l'espace de travail partagé ni des salles de réunion à une date et à une heure déterminée, cette disponibilité dépendant notamment de leur utilisation et/ou réservation par les autres adhérents.

5.4. Perte

Good Place ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vols subis par le Client dans l'enceinte des Locaux.

5.5. Partenariats

Good Place est susceptible de conclure des partenariats avec des professionnels, qu'elle pourra présenter à un Client. Good Place n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services de ces partenaires.

5.6.. Transactions

Good Place n'est pas responsable des transactions intervenues entre le Client et l'un de ces partenaires ou, plus généralement, entre le Client et un quelconque professionnel avec lequel le Client entrerait en contact par l'intermédiaire des Services, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

5.7. Pertes et dommages

Le Good Place décline toute responsabilité à l'égard du Bénéficiaire en raison de la perte ou d'un dommage subi par le Bénéficiaire en relation avec le présent Contrat, les Prestations fournies et/ou l'Espace mis à disposition, à moins que la perte ou le dommage ne résulte d'un acte intentionnel ou d'une négligence prouvée du Good Place.

Le Good Place décline toute responsabilité en raison de la perte résultant du défaut de fourniture d'une Prestation par suite d'une panne mécanique, d'une grève, de la déchéance des droits du Good

Place sur l'Espace ou pour toute autre raison, à moins qu'il ne soit établi que le Good Place a agi intentionnellement ou par négligence.

5.8. Indisponibilités des locaux

En cas d'indisponibilités des locaux pour des raisons de force majeure, Good Place s'engage alors à essayer de trouver un ou plusieurs locaux de substitution adaptés pour le Client au sein du bâtiment ou dans un autre établissement.

Dans le cas où le Client n'accepterait pas l'offre alternative, Good Place se trouverait dégagé de toute obligation de fournir le service acheté par le Client pendant la durée d'indisponibilité des locaux.

Si toutefois Good Place était durablement dans l'incapacité de fournir les Services et les Espaces prévus au contrat signé, le contrat prendra fin sans indemnité et le Client sera uniquement tenu de s'acquitter des prix des prestations jusqu'à sa date d'interruption. Les frais afférents aux services supplémentaires utilisés par le Client jusqu'à cette date ou après l'interruption resteront dus en intégralité.

7. Réseau Internet

Le Client devra se conformer au respect de la législation en vigueur ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau internet mis à sa disposition par le Prestataire. Le Client devra notamment ne pas procéder à des téléchargements illégaux, ni diffuser et/ou télécharger notamment tout contenu à caractère raciste, discriminatoire, pédophile, terroriste et pornographique. Le Client s'engage à respecter strictement les termes des autorisations qui lui seraient données et à avoir un usage professionnel et conforme aux bonnes mœurs de ce réseau internet.

L'Utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique ou tout autre matériel permettant l'accès à internet (portable, Smartphone, assistant personnel, tablette...) et ce service, d'une manière conforme à la loi et à la Net-étiquette en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

a) En particulier le Client ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites, c'est-à-dire, sans que cette liste ait un caractère exhaustif : Il s'engage à respecter la loi en vigueur et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et/ou des consommateurs et des autres clients de l'espace.

b) L'Utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne utilisatrice et le secret des correspondances. L'Utilisateur s'interdit d'intercepter tout message et communication adressé à un tiers au sein de l'espace émis par la voie des télécommunications, sans le consentement de ce/cette dernière.

c) L'Utilisateur s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de

créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

8. Résiliation

8.1. Toute résiliation d'un contrat de location « Résident - bureau fermé à partager » devra être réalisée avec un préavis d'un mois par mail ou par courrier. Cette résiliation ne peut intervenir pendant la période d'engagement.

Les contrats « Résident – Open space » pourront être résiliés avec un préavis de 5 jours. Cette résiliation ne peut intervenir pendant la période d'engagement.

La résiliation anticipée avant la date d'échéance donnera lieu au paiement de toutes les sommes dues au titre du contrat.

8.2. En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit 48 (Quarante Huit) heures après réception par la Partie défaillante d'une mise en demeure, restée sans effet, par lettre recommandée avec accusé de réception, mentionnant l'intention de faire application de la présente clause, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la Partie défaillante. La résiliation intervenue du fait d'un manquement du Client ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

9. Effets de la fin du contrat

A l'expiration du présent contrat, pour quelque cause et selon quelque modalité que ce soit, le Client doit :

- Vider son casier de l'ensemble des biens qui y sont déposés. A défaut, le Client autorise expressément Good Place à vider son casier, à charge pour elle de tenir les biens qui y sont déposés à la disposition du Client pendant une période qui ne saurait excéder six mois. Au-delà de ce délai, le Client sera réputé avoir abandonné ses biens et Good Place pourra en disposer librement.
- Remettre à Good Place la clef de son casier ou de son bureau.
- Avoir quitté l'Espace et, le cas échéant, avoir remis l'Espace Au terme de la durée du Contrat, le Client devra dans l'état dans lequel il se trouvait avant qu'il s'y installe ou, à tout le moins, d'avoir remédié à toutes les dégradations qui lui sont imputables. A défaut, les mises en état que le Prestataire aura été contraint de réaliser seront à la charge du Client sur simple présentation des factures correspondant à la remise en état et payable dans les 10 jours après réception des factures.

10. Modifications

Good Place se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Le Client qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

11. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales de vente sont entrées en vigueur le 14 août 2020. Le Client certifie avoir pris connaissance des mentions ci-dessus et les accepte sans réserve.